

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-179 DU 08 AVRIL 1999

portant approbation du budget
prévisionnel de la Société béninoise
d'électricité et d'eau (S.B.E.E.)
pour l'exercice 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la Proclamation du 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 96-615 du 31 décembre 1996 portant attributions, organisation, et fonctionnement du ministère des Mines, de l'énergie et de l'hydraulique ;
- Vu** le décret n° 89-123 du 30 mars 1989 portant approbation des statuts de la société béninoise d'électricité et d'eau (S.B.E.E) ;
- Sur** rapport du ministre des Mines, de l'énergie et de l'hydraulique
- Le** conseil des ministres entendu en sa séance du 17 mars 1999 ;

.../...

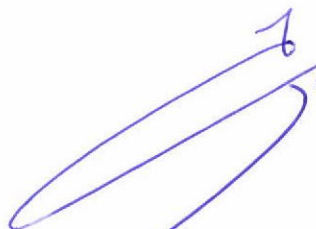
D E C R E T E :

Article 1er.- Est approuvé le budget prévisionnel de la Société béninoise d'électricité et d'eau (S.B.E.E) pour l'exercice 1999 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 .- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 08 Avril 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



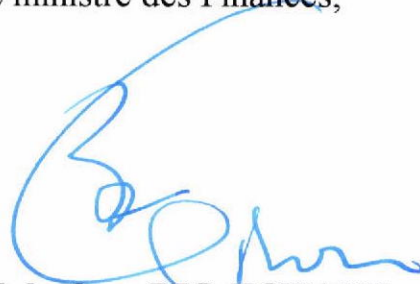
Mathieu KEREKOU.-

Le ministre des Mines, de
l'énergie et de l'hydraulique,



Félix Essou DANSOU.-

Le ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MMEH 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 JO1.-